



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 324/09/2026

A LA SOCIETE SAGRICIM.

Après avoir reçu le contrat du marché n° GG 0051/MIN_AGRISA/SG/F/01/2025, conclu avec le Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire, pour un montant total For tax dollars américains sept cent trente et un mille (USD 731 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinq mille cent dix-sept (USD 5 117), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 16/09/2026

Directeur Administratif et Financier



0000324